

Extrait
du registre des délibérations
du conseil syndical du S.I.A. ESPEROU

Membres en exercice : 6 Membres présents : 5 Procurations : 0 Absents : 0 Convocation en date du : 12/12/2022	L'An deux mil vingt deux Le 19 décembre à 18 heures le Conseil Syndical du S.I.A. Espérou, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël, Président du Conseil Syndical
<u>Présents</u> : GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, PIALOT Christian, THION Raymond, MONNOT Michel (suppléant) <u>Procurations</u> : 0 <u>Absents</u> : 0 <u>Excusés</u> : ALBE Jean-Luc, ESCANDE Renaud, THION Jean-Claude <u>Secrétaire de séance</u> : PIALOT Christian	

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 à l'approbation du Conseil Syndical.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,
Joël GAUTHIER

Le secrétaire de séance
Christian PIALOT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente.

Accusé de réception en préfecture
030-253000970-20221219-19122022_1-DE
Reçu le 22/12/2022

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 à 18 heures

Présents : ALBE Jean-Luc, GAUTHIER Joël, LEBEAU Irène, PIALOT Christian, THION Raymond, MONNOT Michel (suppléant), THION Jean-Claude (suppléant)

Procurations : 0

Absents : 0

Excusés : 0

Secrétaire de séance : LEBEAU Irène

L'An deux mille vingt-deux, le 28 novembre à 18 heures, le Conseil du SIA de l'Espérou, dûment convoqué en date du 21 novembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Joël.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022
- Avenants marché travaux réseau assainissement
- Choix entreprise pour le chemisage côté Dourbies
- Questions diverses

Monsieur GAUTHIER Joël, président du SIA de l'Espérou, ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Le Président demande qui souhaite assurer le secrétariat de cette séance. Madame LEBEAU Irène propose d'assurer cette tâche. Madame LEBEAU Irène est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Après désignation du secrétaire de séance, le Conseil Syndical est invité à adopter l'ordre du jour. Monsieur le Président souhaite rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une décision modificative de virement de crédit sur le budget eau et assainissement. Le Conseil Syndical adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022 à l'approbation du Conseil Syndical.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil syndical décide à 5 voix pour et 1 abstention :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022.

Autorisation avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou

Monsieur le Président signale au Conseil Syndical que dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou, suite à la décision d'étendre la zone initiale des travaux sur le versant de Dourbies, le marché de maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'un avenant. Ces prestations d'études, d'assistance à contrat de travaux et sui de travaux sur ce nouveau secteur portent le montant du marché de 25 550 € HT à 30 000 € HT.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'acte d'engagement signé avec le maitre d'œuvre (Cabinet d'études RENE GAXIEU S.A.R.L.)

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Président à conclure un avenant avec le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre *Réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou*, le cabinet d'études RENE GAXIEU S.A.R.L.,
- D'INSCRIRE cette dépense au budget du syndicat,
- D'AUTORISER M. le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération

Autorisation avenant au marché de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou

Monsieur le Président signale au Conseil Syndical que dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou, le marché doit faire l'objet d'un avenant. En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet. Des travaux supplémentaires sont apparus portant le montant des travaux de 272 623,53 € HT avec PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle) de 11 374,65 € HT à 288 858,57 € HT avec PSE de 16113,95 € HT.

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'acte d'engagement signé avec l'entreprise titulaire du marché (Société d'exploitation des établissements RENE GERMAIN)

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Président à conclure un avenant avec le titulaire du marché *Réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou*, la Société d'exploitation des établissements RENE GERMAIN,
- D'INSCRIRE cette dépense au budget du syndicat,
- D'AUTORISER M. le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération

**Attribution du marché pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou -
Chemisage côté Dourbies**

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de travaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou - Chemisage côté Dourbies a été lancé par le Syndicat sous la forme d'une procédure adaptée d'après les articles L2121-1 et R2123-1 du Code de la commande Publique. L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 18 octobre 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 7 novembre 2022 à 12h00.

Monsieur le Président présente au Conseil syndical l'analyse comparative effectuée après ouverture des plis, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Au vu des critères de sélection du règlement de la consultation, l'offre de l'entreprise SAS SUBTERRA apparait la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Espérou - Chemisage côté Dourbies à l'entreprise proposant l'offre économique et technique la plus avantageuse, soit l'entreprise SAS SUBTERRA 36 route de Vileneuve 31120 PORTET SUR GARONNE pour un montant de 40 867,00 € HT
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget du SIA de l'Espérou ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Décision modificative de virements de crédits BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Président expose au conseil que les crédits ouverts au budget primitif 2022, budget annexe M49 sont insuffisants et qu'il faut procéder à un virement de crédits.

Imputation	Libellé	Ouvert	Réduit
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		14,00	14 ,00
DF 022 022	Dépenses imprévues		14,00
DF 66 66111	Intérêts réglés à l'échéance	14,00	

Le Conseil Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Donne son accord à l'unanimité sur la décision modificative de virement de crédits.

Questions diverses

Des chéneaux de descente d'eaux pluviales sont branchées sur le réseau d'assainissement. Les propriétaires ont été contactés oralement pour les débrancher, Monsieur Jean-Luc ALBE demande à ce qu'un courrier soit adressé aux propriétaires.

Reçu le 22/12/2022 Monsieur Raymond THION signale un arbre qui penche sur la station d'épuration, il va demander des devis à différentes entreprises pour l'élagage de cet arbre.

Jean-Luc ALBE demande s'il est possible de récupérer les poteaux en bois de la ligne téléphonique déposée lors des travaux côté Val-d'Aigoual. La question sera posée à l'entreprise en charge des travaux.

Jean-Claude THION demande où en est le projet de la Halle. Il lui est répondu que le Syndicat n'a pas les moyens de porter ce projet, il faut voir qui peut porter un tel projet. Le plus pertinent serait que ce soit la Communauté de communes mais elle n'a pas les moyens non plus et a déjà d'autres gros projets en cours.

Jean-Luc ALBE demande où en sont les travaux de goudronnage de l'entrée du lotissement Aigoual et du camping ainsi que divers travaux d'aménagement : clôture du camping, barrières à l'entrée du pré de la luge et à l'entrée de la halle. Pour le goudronnage, les devis sont signés mais les travaux sont reportés au printemps, le reste des travaux devra être chiffré pour le budget 2023.

Madame Irène LEBEAU signale au conseil syndical qu'une réunion va avoir lieu le 5 décembre à 14 heures pour négocier la convention de délégation de la compétence eau et assainissement avec la Communauté de communes.

Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres présents, les invite à signer le procès-verbal et lève la séance à 19 heures 20.